

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 6 octobre 2022, s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022, à 18 heures, sous la présidence du Maire.

**Présents** : Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Youenn Boudier, Sylvain Charbonnier, Chantal Cloître, Valérie Jouan, Patrice Guillet.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 28 juin 2022.

## **1. Vote des subventions aux associations**

Cf. Tableau des subventions aux associations.

## **2. Délibération PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**

Le Maire porte à la connaissance du conseil le projet d'inscription au PDIPR des portions du tracé empruntant des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune :

- Section B n°552/553/558/1294/1310
- Section C n°516 /570/1699/1757

**Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'inscription de ces parcelles au PDIPR et autorise le Maire à signer les documents.**

### **3. Travaux en cours/suite projets**

Le Maire fait part au conseil de l'avancée des différents chantiers en cours :

#### **. Maison de la réserve :**

Il y a encore beaucoup d'humidité dans les murs, les peintures intérieures sont en attente.

La réouverture de la Maison de la réserve est prévue au printemps prochain.

#### **. Toilettes publiques :**

Le maçon est sur le point de finir son travail, le couvreur intervient à la fin du mois.

#### **. Cimetière :**

Un nettoyage du cimetière est prévu avant La Toussaint, il sera effectué par l'agent technique communal et l'aide du service commun de la communauté de communes.

L'entreprise Cloarec se chargera de la taille de la haie.

#### **. Chemins communaux :**

Plusieurs chemins communaux sont défectueux, une commande de cailloux a été passée via le service commun pour reboucher les trous sur ces voies.

Différents panneaux de signalisation, manquants ou détériorés ont également été commandés.

### **Projets :**

#### **Ecole**

Le Maire rappelle aux élus qu'une restitution de l'étude de faisabilité relative à la rénovation énergétique de l'école confiée à l'Atelier Trois-architectes a eu lieu le 29 septembre en mairie.

Cet avant-projet suscite quelques interrogations, notamment l'état actuel du plancher.

Un examen minutieux du vide sanitaire et des planchers est nécessaire avant de prendre une décision concernant la restructuration du bâtiment. Faute d'accès, l'opération devrait pouvoir se faire par un découpage du plancher et d'une visite endoscopique du vide sanitaire à l'aide d'une caméra.

#### **. Ravalement extérieur de l'école :**

Le Maire informe le conseil des différents devis établis pour la réfection du ravalement extérieur de l'école.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise Korn pour un montant de 31 452,18 € TTC pour l'école et 1 257,06 € TTC pour le préau.**

La réalisation des travaux est prévue hors période scolaire, été 2023.

### **Eglise**

L'envoi des plis à la maîtrise d'œuvre, suite à la consultation, doit se faire sans tarder. Ensuite, la commission d'appels d'offres se réunira pour désigner les entreprises à retenir.

### **Hangar communal**

Le Maire fait part au conseil qu'une réfection du hangar communal situé à côté de la salle polyvalente est nécessaire. Différents devis ont été établis pour rénover le bardage.

**A l'unanimité, le conseil décide de faire effectuer ces travaux par la société Constructions de l'Ellez pour un montant de 8 246,59 € TTC.**

### **Signalétique demandée à Nestavel-Bian**

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le 11 août, avec deux adjointes, quelques habitants de Nestavel-Bian à leurs demandes.

Excédés par les nuisances causées par la circulation, ils demandent que la signalisation soit améliorée afin de limiter le flux de véhicules dans le village.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.*